**01 – Bail parcelle ZI45 : dénonciation par M Lavollée, demande de reprise par Mme Torcol**

M. Philippe LAVOLLEE a informé le Conseil Municipal qu'il demandait à résilier le bail de la parcelle ZI45 au 31-12-2025, en raison de son départ à la retraite.

Mme Delphine TORCOL a demandé à exploiter cette parcelle.

Les exploitants voisins ont été contactés et ne sont pas intéressés.

La base, pour les terres et les prés de 2e catégorie, est fixée entre 110.71€ et 149.92€ l'ha. Le Conseil Municipal décide de louer à Mme TORCOL, la ZI45 dans les conditions suivantes :

la parcelle ZI45 de 1ha47a60 est louée pour une surface de 1ha47a60.

Le montant minimum du fermage sera de 125€ l'hectare.

Un état des lieux sera effectué avant la signature du bail.

Le règlement du fermage est demandé en novembre de l'année en cours.

Le Conseil précise que le bail sera passé auprès de Me Bloin, notaire à Chatillon-en-Bazois. Il délègue le Maire pour signer les pièces nécessaires à la réalisation du bail.

**02 - Arrêt de l'encaissement par le CDG de la cotisation médecine**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 452-47 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n o 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant la création au 1er janvier 2023 d'un groupement d'intérêt public (GIP) santé et sécurité au travail inter fonctions publiques de la Nièvre dont le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre est membre ;

Considérant que le GIP santé et sécurité au travail inter fonctions publiques de la Nièvre assure l'ensemble des missions en matière de suivi médical et de prévention des risques professionnels des agents employés par les collectivités ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1 - Que l'encaissement de la cotisation médecine sera réalisé directement auprès du GIP santé et sécurité au travail inter fonctions publiques de la Nièvre à compter du 1er juillet 2025 ;

2 - D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**03 - Engagement et financement du projet touristique du Merle**

Le maire rappelle que dans le cadre du développement touristique du site de l'Etang du Merle, la commune étant en RNU, nous avons sollicité la CDPNAF pour obtenir une dérogation au principe de constructibilité. L'accord de dérogation au principe de constructibilité concernant notre projet a été réceptionné le 23 juin 2025.

En parallèle, nous avons présenté le projet au programme "Villages d'Avenir" et avons été notifié par la Préfecture le 5 mai 2025 précisant que nous avons été retenu au titre de la vague complémentaire du programme "Villages d'Avenir" en 2025.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre le projet jusqu'à la phase APD, ce qui permet de scinder le projet avant les prochaines élections. Aussi, il appartiendra au prochain Conseil Municipal de poursuivre ou non le projet, de lancer l'appel d'offre et effectuer les demandes de subventions éventuelles.

Le dépôt des demandes de FNADT étant clos, nous faisons une demande de DETR en projet 2, en dotation supplémentaire.

Pour financer le projet de MOE, que nous confierions au cabinet OCTONE, à Gien-sur-Cure (58230) le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention :

Le montant HT du projet s'élève à 19 699.00€ HT

Le plan de financement prévu est le suivant :

Dépenses HT : 19 699.00€

Financement :

DETR projet 2 : 15 759.20€ soit 80%

Fonds propres : 3 939.80€ soit 20%

04 - Plan de financement DCE 2025

Pour poursuivre les projets de travaux pour l'entretien des biens communaux et poursuivre les aménagements, le conseil municipal décide d'affecter la DCE 2025.

Le montant HT du projet s'élève à 119 805.42€

Notre population municipale est de 408 habitants.

La longueur de voirie qui a été mise à jour fin 2014 est de 32 865m.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, soit 9 voix sur 10 de solliciter les subventions auprès des différents organismes.

**05 – Budget de l’eau : DM 1**

Il convient de réapprovisionner le compte dotation aux amortissements

R I chapitre 40 : - 190.00€

D I chapitre 23 : + 190.00€

**06 – Budget communal : DM 1**

Afin de renouveler le matériel de la commune, à savoir une tondeuse, il convient de créer une nouvelle opération d’investissement et d’effectuer la DM permettant son achat :

F R chap 70 art 7022 : - 6000.00€

I D chap 21 art 2157 : + 6000.00€

**07 – Budget communal : DM 2**

Afin de lancer le projet touristique du Merle, il convient de créer une nouvelle opération et d’effectuer la DM suivante :

F R chap 70 art 7022 : - 20 000.00€

I D chap 21 art 212 : + 20 000.00€

**07 – Budget communal : DM 3**

Afin de poursuivre le projet de la réserve incendie, il convient d’effectuer la DM suivante :

F R chap 70 art 7022 : - 57 500.00€

I D chap 21 art 212 : + 57 500.00€

**INFORMATIONS DIVERSES :**

Décorations de Noel : proposition de location. Informations à prendre

Vente de douglas : 16€/m3

Vente chênes de Damas

Rencontre avec les pompiers

Panneau pocket sur les panneaux d’entrée de village

La Poste : M BONDOUX cesse son activité. Recrutement à prévoir

Réunion comice 2026

Demande de convention d’occupation du domaine public par le camping pour l’activité de la base de loisirs

Travaux : campagne de fossés

|  |  |
| --- | --- |
| 001 | Bail parcelle ZI45 : dénonciation par M Lavollée, demande de reprise par Mme Torcol |
| 002 | Arrêt de l'encaissement par le CDG de la cotisation médecine |
| 003 | Engagement et financement du projet touristique du Merle |
| 004 | Plan de financement DCE 2025 |
| 005 | Budget de l’eau : DM 1 |
| 006 | Budget communal : DM 1 |
| 007 | Budget communal : DM 2 |
| 008 | Budget communal : DM 3 |
| Absent(s) | M ROLIN et Mme SVAROVSKY |
| Secrétaire | Mme JOLY |

|  |  |
| --- | --- |
| **Présents**Guy BERNARDJérémie CHENOUARD | **Signatures** |
| Vincent GALINJean-Marie GATIGNOLEmmanuelle GRISCELLIJanine JOLYFrancis LEBLANCFrédérique TREILLOU |  |